Département

Loire-Atlantique

Arrondissement

Saint-Nazaire Canton

Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL 20220622 17

Nombre de Conseillers En exercice

De présents

De votants

29

21 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE -Véronique JULIOT - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET Hervé MORICE - Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) - Myriam LEROUX Sébastien WAIRY -Patricia L'ECORSIER (arrivée Stanislas **FONLUPT** Eric MEIGNEN Cécile **OLIVIER** Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Christelle POHON David PELON - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Objet:

Cession de parcelles de terrain à la MAEPA Camille CLAUDEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation avait été faite le

15 juin 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)

- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY

- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)

Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
 Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
 Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET

- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE

Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
 Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes:

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence autonomie de la MAEPA Camille Claudel, le déclassement d'une partie du délaissé communal (AX 905 p) situé en appui de la rue Camille Claudel a été voté en conseil municipal du 6 avril 2022.

Dans la continuité de cette délibération, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver la cession de cette parcelle AX905p et des parcelles AX 449p et AX 453p.



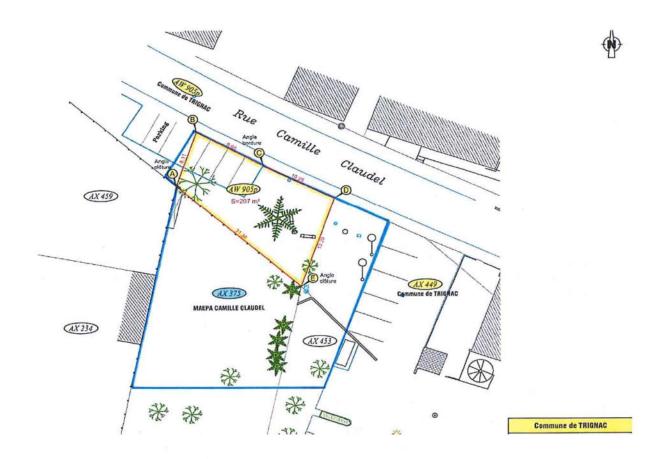
Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID: 044-214402109-20220622-DEL 20220622 17-DE

5L0~



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020, VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 31 mai 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- Article 1: D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle AX 905p et des parcelles AX 449p et AX 453p., soit une superficie d'environ 350 m² à parfaire par un document d'arpentage, en vue de la réalisation dans les conditions précitées;
- **Article 2** : d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 préfet le :

Reçu en préfecture le 29/06/2022 préfet le :

Affiché le 29/06/2022 le le :

ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_17-DE

